



Votre contact en direct
061muriel.richard01@pole-emploi.net

C61/ID002/MC06

M. REVELLAT PHILIPPE LOUI
19 RUE CAMILLE CLAUDEL
94350 VILLIERS SUR MARNE

Références à rappeler

numéro identifiant 4698123F

CHAMPIGNY SUR MARNE, le 29 janvier 2019

MC06

Objet : Déclaration fiscale annuelle 2018

Monsieur REVELLAT,

Les allocations, comme les salaires, sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Vous devez déclarer le montant indiqué ci-dessous dans la rubrique « allocations de préretraite, chômage » (lignes AP à FP) de votre déclaration de revenus de 2018 :

14190,00

Ce montant correspond aux allocations effectivement payées en 2018 :

- les allocations de **décembre 2018, payées en janvier 2019**, sont donc **exclues** du montant à déclarer pour 2018 ;
- si vous étiez allocataire en 2017, les allocations de **décembre 2017, payées en janvier 2018**, sont **incluses** dans ce montant ;
- de même, si vous avez perçu en 2018 un **rappel** d'allocations au titre d'une période antérieure à l'année 2018, ce rappel est inclus dans le montant à déclarer.

Le montant à déclarer correspond aux **allocations nettes** perçues, augmentées de la part non déductible de la contribution sociale généralisée (CSG) et du montant de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Il peut donc dans certains cas être supérieur au montant net des allocations perçues au cours de l'année 2018.

Si au cours de l'année 2018, vous avez été indemnisé successivement par plusieurs Pôle emploi, vous recevrez plusieurs attestations et vous devrez vérifier sur votre déclaration fiscale le cumul des différents montants.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur REVELLAT, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'agence

POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE

POLE EMPLOI CHAMPIGNY CS 30053 17 AV MARX DORMOY 94507 CHAMPIGNY SUR MARCEDEX

www.pole-emploi.fr - 3949 Service gratuit + prix appel

DU LUNDI AU JEUDI DE 9H00 A 13H15 ET LE VENDREDI DE 9H00 A 12H00, SUR RDV DU LUNDI AU JEUDI DE 13H15 A 17H00

**ATTESTATION « CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE »
A conserver sans limitation de durée**

Références : 4698123F NIR : 1601278471352 Né le : 28/12/1960	Références Pôle emploi Le 30/01/2019
M. REVELLAT PHILIPPE LOUI 19 RUE CAMILLE CLAUDEL 94350 VILLIERS SUR MARNE	POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE PTC EST FRANCILIEN CS 90001 2 A 4 RUE GALILEE 93887 NOISY LE GRAND CEDEX

Ancien employeur 60205531102533 4666Z	FCT : 31.01.2018	Périodes indemnisées			Titre :	
SASU XEROX IMMEUBLE EXELMANS 33 RUE DES VANESSES VILLEPINTE 93420 VILLEPINTE		Du	Au	Jours (2)	Allocation (3)	Base (4)
		27.06.2018	30.06.2018	4	ARE	172,71
		01.07.2018	31.12.2018	184	ARE	173,91
Caisse de retraite complémentaire (1)						
INFORMATIONS TRANSMISES A : AGIRC ARRCO						
Caisse de retraite complémentaire (1)						
INFORMATIONS TRANSMISES A : AGIRC ARRCO						

- (1) Les informations relatives à vos périodes indemnisées ont fait l'objet d'une transmission auprès de votre caisse de retraite complémentaire ou, à défaut d'information sur celle-ci, à l'Agirc-Arrco.
Votre caisse de retraite complémentaire vous confirmera ultérieurement la prise en compte de ces informations.

Ce document vous est délivré à partir des informations connues et peut faire l'objet de rectification du fait d'un changement ultérieur de votre indemnisation.

- (2) Au cours de la période indemnisée, il peut arriver que le nombre de jours indemnisés soit inférieur au nombre de jours calendaires compris dans la période (par exemple, à la suite d'une prise en charge par la sécurité sociale).
- (3) Le sigle correspond au nom de l'allocation que vous avez perçue au titre de la période.
- (4) La base journalière, éventuellement indiquée, est celle qui a été retenue pour déterminer le montant journalier de votre allocation. Elle est mentionnée lorsqu'elle est nécessaire aux caisses de retraite complémentaire pour déterminer le montant de votre retraite.